

Autorisation pour l'enseignement primaire.

Numéro d'inventaire : 1979.31834

Auteur(s) : Antoine Vieux

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : non renseigné (Grenoble)

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1831

Description : Une feuille de papier vergé, brunie et salie. Déchirures sur les bords gauche et droit, réparées par du ruban adhésif au verso. Déchirure complète de long de la pliure médiane verticale, réparées de la même façon. Texte imprimé complété par des mentions manuscrites à l'encre noire. Timbre à l'encre noire. Timbre-date au verso.

Mesures : hauteur : 285 mm ; largeur : 436 mm

Notes : Autorisation d'exercer les fonctions d'instituteur primaire dans la commune de Vaulnavey (Isère) accordée à Antoine Vieux par le recteur de l'académie de Grenoble, le 23 novembre 1831. Cette autorisation est délivrée au vu du Brevet de capacité du 3ème degré en date du 14 février 1823.

Mots-clés : Brevets (élémentaire et supérieur)

Filière : Post-élémentaire

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Grenoble

Nom du département : Isère

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Isère, Grenoble

MINISTÈRE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

UNIVERSITÉ ROYALE

DE FRANCE.

ACADEMIE DE GRENOBLE.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

N° 319

AUTORISATION
POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

NOUS, *Perricot Louis Antoine Stanislas*

RECTEUR DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE,

Sur la demande présentée par le sieur *Vieux André né à Cuillar* département d' *Isère* le *13 Juin 1831*

À l'effet d'être admis à exercer les fonctions d'Instituteur primaire dans la commune de *Vaulnavey le haut* *Vaucluse* département d' *Isère* Vu le Brevet de capacité du *14 Juin 1831* degré délivré par *le Maire* audit sieur *Vieux* sous la date du *16 Juin 1831*

Vu l'avis motivé du Comité de surveillance de l'Instruction primaire séant à *Vézille* en faveur de la demande dont il s'agit;

Vu aussi les Certificats constatant que ledit sieur *Vieux* a tenu une bonne conduite depuis l'époque où il a obtenu son Brevet de capacité,

Lui avons accordé l'autorisation d'exercer les fonctions d'Instituteur primaire dans la commune de *Vaulnavey le haut* canton d' *Vézille* département d' *Isère*

Délivré à Grenoble, le *23 Juin 1831.*

Signature de l'Impétrant:

Recteur de l'Académie de Grenoble.

Par M. le Recteur:

Le Secrétaire de l'Académie de C *obligé,*



Le Secrétaire

Nota. Si l'origine d'une Ville, le quartier, la rue et le n° de la maison devront être désignés.